

Depuis que SYNERGIE-OFFICIERS a signé le nouveau Protocole corps et carrières, et ce, en totale continuité avec ceux de 2004 et 2007, validés et assumés par notre organisation syndicale dans l'intérêt exclusif du corps, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre satisfaction face aux évolutions programmées du Corps de Commandement.

Afin de vous permettre de mieux cerner ces évolutions, et les rapporter à votre quotidien, nous avons imaginé quelques questions que vous auriez pu nous poser :



« Je suis Elève-Lieutenant de police issu de l'interne. Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? »

La fusion des grades de Lieutenant et Capitaine, désormais réunis avec conservation des deux appellations, permettra qu'après 4 années de titularisation, tous les Lieutenants soient appelés Capitaine.

La nouvelle grille de traitements fusionne les deux anciens grades et les réunit dans une nouvelle grille, composée de 10 échelons + un Exceptionnel (qui disparaîtra après 2022).

En tant que Lieutenant jeune mais disposant d'une ancienneté acquise lors de ton passage dans le corps d'Encadrement et d'Application, tu seras versé dans l'échelon de cette grille qui correspond à la prise en compte de ton ancienneté, et ce même si cet échelon est supérieur à celui de collègues qui sont assez anciens pour être appelés Capitaine.

Tu devras cependant attendre 4 années après ta titularisation pour bénéficier à ton tour de l'appellation de Capitaine.



« Je suis Lieutenant sorti d'école depuis 1 an. Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? »

La durée des premiers échelons de la grille de traitement est réduite, tu parviendras donc ainsi, par exemple, au 3^{ème} échelon (IM 444) après seulement 3 années au lieu de 4 années auparavant.

Tu bénéficieras donc d'un traitement plus important plus rapidement. Surtout, tu auras des augmentations de salaire constantes, plus rapides au départ puis tout au long de ta carrière.

Par ailleurs, tu pourras demander à muter dans un an partout en France, contrairement à avant.

Tu pourras également envisager des mobilités sous l'appellation de capitaine, sans devoir les 3 ans sur zone que notre statut imposait. Tu auras donc beaucoup plus d'opportunités de carrières car tu seras soumis à moins de contraintes statutaires.



« Je suis Lieutenant « externe » depuis 7 ans, avec l'ancien système, je pouvais peut-être passer Capitaine en 2017. Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? »

En tant que Lieutenant issu du recrutement externe, disposant de 7 années d'ancienneté dans l'administration, avec l'ancien système tu étais au 4^{ème} échelon, IM 467. Tu aurais pu, mais sans assurance, passer capitaine l'année prochaine (50% des Lieutenants devenaient capitaines en 9 ans, 10% en 6 ans, et 20% en 7 et 8 ans).

Avec le nouveau dispositif, tu passeras automatiquement capitaine début 2017 (et non entre 2017 et 2019) et tout en conservant ton ancienneté d'échelon, tu accèderas au 5^{ème} échelon, IM502, avec un gain de 35 points (plus de 160 €) et une IRP de capitaine (gain de 35€ si IRP de base).

Tu seras donc exhaussé en titre et financièrement, avec une évolution pécuniaire constante et garantie et tu auras davantage de perspectives tout au long de ton « temps » au sein du grade.

En outre, là encore, tu ne pâteras plus des contraintes anciennement liées au franchissement de grade, à savoir l'obligation de maintien de deux ans dans ton poste et trois ans dans ta zone de défense. Tes choix de carrière seront donc beaucoup plus libres, et ta rémunération ne sera plus conditionnée par ton passage au grade de Capitaine.



« Je suis Capitaine depuis 6 ans, positionné sur un N4. Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? »

Le protocole institue le principe du pyramidage du corps des Officiers selon un ratio de 40% de Lt/Cne, 40% de Cdts et 20% de GRAF/EF.

S'il ne prévoit pas directement une augmentation des ratios de promouvabilité, ce principe permet de l'envisager sérieusement du point de vue statistique.

En effet, les Lts/Cne constituant aujourd'hui approximativement 52% du corps, les Cdts 34% et les EF 14%, la mise en conformité du contingentement prôné par le protocole va forcément entraîner une augmentation du nombre de GRAF/EF et de Commandants.

Tu vas donc bénéficier d'un réel effet d'aubaine, là où tes perspectives d'avancement étaient très réduites avec un taux d'avancement qui n'a cessé de baisser depuis la fin de la signature du protocole de 2007.

C'est un effet mathématique de mise en place du protocole qui devrait rapidement se concrétiser et te profiter.



« Je suis Officier depuis 21 ans, Commandant au dernier échelon. Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? »

Entre aujourd'hui et 2020, tu vas bénéficier d'une augmentation sensible de ton traitement.

A partir de 2020, et puisque ton grade sera aligné sur le « A-Type », tu bénéficieras d'un nouvel échelon, le 6^{ème}, à l'IM 783 correspondant à l'échelon sommital de l'emploi fonctionnel actuel.

En 2021, ce même échelon sera abondé de 23 points d'IM et en 2022 un 7^{ème} échelon sera créé, sanctionné de IM 821 (IB 1015).

Soit un exhaussement, par rapport au maximum de ta grille actuelle, de 87 points d'indice majoré, soit environ 400 euros nets !

Sans même présumer de tes chances d'accéder à un GRAF ou un Emploi Fonctionnel, le protocole va te permettre de continuer à évoluer en termes de rémunérations.



« Je suis Commandant de police. Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? Comment puis-je accéder au GRAF ? »

La grande nouveauté de ce protocole est la création du GRAF, l'équivalent de l'Emploi Fonctionnel mais converti en grade.

Si le poste que tu occupes est répertorié comme un poste à responsabilité pouvant bénéficier du GRAF, et que tu justifies d'avoir passé au moins 8 ans sur des postes à responsabilité ; alors tu peux prétendre à être exhaussé à ce grade à l'issue d'une CAP d'avancement.

Tu basculeras alors sur la grille de traitement de ce grade (IM progressivement porté à 830 – IB 1027).

Si tu bénéficies d'une IRP de chef de service, tu profiteras de son augmentation, qui la rend dès 2017 équivalente à celle touchée par les Commissaires en passant de 826 à 1080 euros.

A partir de 2022, et sous réserve de disposer des annuités nécessaires, tu pourras briguer le hors échelle lettre de la grille A-Type, qui est composé de trois « chevrons » (un par an).

Seuls 10% des fonctionnaires du GRAF ou de l'EF (dont l'appellation commune sera « Commandant Divisionnaire ») pourront en bénéficier. Le traitement afférent sera équivalent au 6^{ème} échelon de Commissaire Divisionnaire.

Avec le protocole, tes perspectives d'évolution sont donc considérablement élargies même sans avoir été fonctionnel.



**« Je suis Commandant à l'Emploi Fonctionnel depuis 6 ans.
Qu'est-ce que le protocole va changer pour moi ? »**

L'Emploi Fonctionnel a vocation à coexister avec le GRAF. Pour parvenir au montant chiffré et signé de 1 800 EF/GRAF en 2022 (quel que soit l'état de la déflation du corps à cette date), 150 postes de GRAF par an seront créés dont 70 proviendront de la transformation d'EF

Si tu es fonctionnel depuis 6 ans, tu pourras candidater sur des postes GRAF afin d'obtenir le grade.

Sache que si les rémunérations sont identiques (l'IRP majorée à 600 euros pour les GRAF compensant la NBI touchée par les EF), le fait que le GRAF soit un grade et qu'il te procure plus de liberté (il ne peut pas t'être retiré ; il est acquis, contrairement à l'emploi qui est lié au poste) est contrebalancé par une durée augmentée de 2 à 3 ans de ses échelon.

En tant que commandant à l'emploi fonctionnel, un devoir de mobilité s'imposera à toi au bout de 8 ans sur le poste, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au maximum à l'issue des 8 ans, pour garder ton avantage pécuniaire lié à l'emploi, il te faudra muter sur un autre fonctionnel ou demander à bénéficier du GRAF.

Bien évidemment, ces situations ne sont que des exemples qui ne correspondent pas nécessairement à votre situation.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer votre situation personnelle.

Le corps de commandement vient enfin d'entrer dans la cour des Grands en bénéficiant du « A-TYPE » et en se voyant octroyer un GRAF. Il vient de s'offrir un passeport vers un meilleur positionnement et une meilleure considération.

C'est une victoire ; savourons là !

C'est le début d'un nouveau parcours pour les Officiers.

SYNERGIE OFFICIERS

POUR LA DEFENSE DE VOTRE STATUT DE CADRE